

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**En France, créer son entreprise n'est pas si simple !
Sondage* OpinionWay pour Wolters Kluwer**

Paris, le 18 septembre 2017 – Le sondage Opinion Way pour Wolters Kluwer auprès des entrepreneurs ayant créé leur entreprise depuis moins de 5 ans révèle les nombreuses difficultés toujours rencontrées par les créateurs d'entreprise, en dépit du « choc de simplification ». Une première réponse à leurs attentes est apportée par des plateformes online telles que Formalites-online.fr.

Aujourd'hui, la création d'entreprise n'est pas perçue comme étant quelque chose de vraiment facile par les entrepreneurs, c'est même **difficile pour 43% d'entre eux**. Et ce, malgré la mise en place du « choc de simplification » par le gouvernement en 2013, dont le but est de simplifier les démarches administratives pour les entreprises : **73% des entrepreneurs n'en ressentent d'ailleurs pas les effets**.

En particulier, même si les entrepreneurs ont déjà en main certaines informations (couverture sociale, risques et responsabilités en cas de retard dans les démarches), il reste de **nombreux points de crispation** :

- L'anticipation des coûts à verser aux différentes administrations (81%)
- Le manque de clarté des termes administratifs (77%)
- La lourdeur des démarches au lancement de l'entreprise (71%)
- L'identification des différents organismes pour la création d'entreprise (53%)

Ces points de crispation pourraient être minimisés, et le stress ressenti par les entrepreneurs réduit, en proposant plus d'accompagnements dans les démarches – et c'est une attente des entrepreneurs qui trouvent qu'actuellement, l'accompagnement est insuffisant.

Une piste attendue : la réalisation de davantage de démarches administratives sur internet, moyen déjà utilisé par la moitié des entrepreneurs pour créer leur entreprise, même si le face-à-face reste privilégié. C'est ce que propose par exemple le site Formalites-online.fr depuis début 2017.

Créer son entreprise : un parcours du combattant

Dans la jungle des démarches administratives, 58% des entrepreneurs font face à au moins une difficulté, en particulier :

- Connaître les contraintes administratives liées à son activité précise (36%)
- Effectuer les formalités avec les organismes sociaux (29%)
- Obtenir des aides, des financements publics (28%)
- Choisir le statut juridique de sa société (20%)

Des difficultés qu'ils considèrent toutes comme difficiles, voire très difficiles à surmonter.

Or, rencontrer ne serait-ce qu'une difficulté est préjudiciable pour l'activité de l'entreprise, selon 54% des entrepreneurs.

Enfin, le projet de loi sur le « droit à l'erreur » pour les entreprises évoqué par Emmanuel Macron lors de sa campagne électorale est considéré comme « une bonne chose » par 87% des répondants.

**Sondage réalisé par téléphone du 3 au 24 juillet sur un échantillon représentatif constitué - selon la méthode des quotas en termes de catégorie juridique et de taille - de 503 entreprises de 0 à 9 salariés, créées entre 2013 et 2017.*

A propos de Wolters Kluwer

Avec une offre de documentation et veille juridique, logiciels juridiques, annonces & formalités légales et formation & conférences, Wolters Kluwer intervient en France dans les domaines du droit et des ressources humaines, via des marques reconnues telles que Lamy, Liaisons sociales, ou encore Kleos.

Le chiffre d'affaires du groupe Wolters Kluwer est de 4,3 milliards d'euros en 2016. Le groupe est implanté dans plus de 40 pays, pour des clients de plus de 180 pays. Il emploie environ 19 000 collaborateurs. Le siège du groupe est à Alphen aan den Rijn aux Pays-Bas. L'action est cotée sur Euronext Amsterdam (WKL) et fait partie des indices AEX et Euronext 100. Wolters Kluwer dispose d'un programme d'ADR (American Depositary Receipt Program) parrainé de niveau 1, sur le marché hors-cote aux USA (WTKWY).

Pour plus d'information, connectez-vous à wolterskluwerfrance.fr ou suivez notre fil d'info [@WoltersKluwerFr](https://twitter.com/WoltersKluwerFr) sur twitter ou le site wolterskluwer.com pour suivre l'actualité de notre groupe dans le monde.

WOLTERS KLUWER Legal&Regulatory

Sylvie Caron

Directrice de la Communication

Téléphone : 01 85 58 30 00

sylvie.caron@wolterskluwer.com